

**Pain pour le prochain**  
Avenue du Grammont 9, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 614 77 17, www.ppp.ch



**Action de Carême**  
Avenue du Grammont 7, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 617 88 81, actiondecareme.ch

PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

# Vitol et les droits humains

Conférence de presse sur le négoce de matières premières et la responsabilité des multinationales

## Contenu

Communiqué de presse

Photos

Exposé John Capel

Exposé Yvan Maillard Ardent

Exposé Lucrezia Meier-Schatz

Résumé de l'étude

Etude

Portraits des intervenant(e)s

Portraits des organisations

« Perspektiven 3/2015 » avec Dossier sur l'initiative pour des multinationales responsables

Jeu en ligne „CEO for a Day“

Berne/Lucerne, le 24 août 2015



# Communiqué de presse

Embargo: lundi, 24 août 2015, 11.00h

## Vitol et les droits humains

Berne/Lucerne, le 24 août 2015. –Vitol, la plus grande multinationale de Suisse, ne s'efforce pas assez d'assurer le respect des droits humains et des standards environnementaux internationalement reconnus dans son activité de négoce de charbon en Afrique du Sud. C'est ce que montre une analyse de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*. La question de savoir comment Vitol remplit son devoir de diligence n'est pas pu être éclaircie. La multinationale des matières premières donne très peu d'informations sur les conséquences de ses activités de négoce sur les droits humains et l'environnement. Pour que toutes les multinationales respectent leur devoir de diligence, *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* exigent des règles pour les multinationales suisses.

Dans la région de Limpopo, au Nord de l'Afrique du Sud, la mine de Vele sera renouvelée et agrandie. Dans la mine à ciel ouvert, l'extraction de charbon menace au moins 5650 emplois. L'exportateur exclusif du charbon extrait de la mine de Vele est la multinationale suisse Vitol. Le négociant de matières premières basé à Genève a aussi un contrat de livraison pour le projet minier de Makhado, dans la même région. A Makhado devraient être extraits, dès 2018, du coke et de la houille. Le village de Mudimeli sera entouré par les puits de la mine à ciel ouvert et le terril, ce qui aura un impact négatif sur l'agriculture et l'approvisionnement en eau de 3000 villageois. Les mines seront gérées par Coal of Africa (CoAL), une entreprise minière australienne active en Afrique du Sud.

### Craintes et pénalités

Au sein de la population, il y a une forte résistance contre les projets. C'est ce que montre le travail de la Bench Marks Foundation, un partenaire de *Pain pour le prochain* en Afrique du Sud, comme l'a déclaré son directeur, John Capel, lors d'une conférence de presse à Berne. Selon Capel, les riverains craignent surtout la pollution de l'eau. Il pointe notamment les conséquences sur la santé de la poussière de charbon qui résulte de l'extraction minière et les trajets des camions qui devraient passer chaque jour à proximité des villages. Pour la mine Vele, jusqu'à 800 passages de camions par jour sont prévus.

«L'agriculture et le tourisme sont aussi menacés. Des milliers d'emplois risquent de passer à la trappe, alors que la région de Limpopo est le potager et le grenier à blé d'Afrique du Sud», continue Capel.

Les craintes que l'extraction minière se fasse sans prendre assez de précautions ne tombent pas du ciel: en 2010, CoAL a été amendé pour avoir violé les conditions des licences d'eau de la mine de Vele. En tant qu'exportateur exclusif du charbon des mines de Vele et Makhado, Vitol doit assumer ses responsabilités pour éviter à l'avenir de telles violations. Cela pourrait aussi aider à calmer les craintes de la population.

### Des règles contraignantes pour tous au lieu d'accords volontaires.

*Action de Carême* et *Pain pour le prochain* exigent, avec 70 autres organisations, que le devoir de diligence en Suisse soit réglé dans la loi. «Il faut des règles qui obligent les multinationales suisses à traiter leurs affaires partout avec la précaution nécessaire. Les règles de l'initiative multinationales responsables vont contribuer à ce que les multinationales évitent de violer les droits humains et détruire l'environnement», a affirmé Lucrezia Meier-Schatz, présidente du Conseil de fondation d'*Action de Carême* et Conseillère nationale, lors d'une conférence de presse à Berne. Elle s'exprime aussi clairement contre les mesures volontaires: «Au bout du compte, les mesures volontaires signifient que les multinationales sont censées décider elles-mêmes quelle place elles accordent aux droits humains et à la protection de l'environnement.»

**Pain pour le prochain**  
Avenue du Grammont 9, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 614 77 17, [www.ppp.ch](http://www.ppp.ch)



**Action de Carême**  
Avenue du Grammont 7, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 617 88 81, [actiondecareme.ch](http://actiondecareme.ch)

PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

Aujourd'hui, l'économie travaille de façon globale. C'est pour cela que les multinationales ayant leur siège en Suisse doivent aussi assumer une responsabilité globale. L'analyse du comportement de Vitol en Afrique du Sud montre toute l'importance de cette responsabilité. Pour la première fois, le négociant et transformateur de matières premières basé à Genève est sous les feux de la rampe. Avec 254 milliards de francs, Vitol est la plus grande multinationale suisse en terme de chiffre d'affaires. Dans le négoce de charbon, il fait partie des cinq plus grands négociants au monde. Cela lui confère beaucoup de pouvoir par rapport aux mines où Vitol achète son charbon. Il est fondamental que Vitol et d'autres multinationales actives globalement prennent leur responsabilité au sérieux pour que leurs filiales et fournisseurs respectent les droits humains et l'environnement.

**Renseignements:** Yvan Maillard Ardent, responsable «Economie éthique», *Pain pour le prochain*, 079 489 38 24, [maillard@bfa-ppp.ch](mailto:maillard@bfa-ppp.ch)

**Pour plus d'informations:** [www.ppp.ch/vitol\\_fr](http://www.ppp.ch/vitol_fr) ou [www.actiondecareme.ch/vitol\\_fr](http://www.actiondecareme.ch/vitol_fr)

Isolda Agazzi, *Pain pour le prochain/Action de Carême*, [agazzi@bfa-ppp.ch](mailto:agazzi@bfa-ppp.ch), 079 502 21 85

**Photos:** [www.ppp.ch/photos](http://www.ppp.ch/photos)

Berne/Lucerne, le 24 août 2015

## Photos



Le négociant Vitol n'a pas donné d'information sur la manière dont il exerce son devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement. Sur la photo, on voit un fossé creusé pour sonder la quantité de charbon dans le sous-sol près de Mudimeli.

©Pain pour le prochain/Daniel Tillmanns



Dans le village de Mudimeli, l'opposition contre la mine est forte. Les villageois et les villageoises craignent les pollutions de l'eau et l'impact sur la santé par les poussières de charbon.

©Pain pour le prochain/Daniel Tillmanns



La population riveraine des mines de Coal of Africa craint que les activités minières ne polluent l'eau. Ceci est visible à de nombreux endroits en Afrique du Sud. Cette photo montre la rivière Riverlea à Johannesburg, qui est polluée par la mine Mooifontein. La pollution continue alors même que la mine n'est plus en opération.

©Pain pour le prochain/Daniel Tillmanns



L'eau polluée a un impact sur l'agriculture et donc sur la sécurité alimentaire. Les mines de charbon font aussi craindre aux habitantes et habitants des impacts sur leur santé.

©Pain pour le prochain/Daniel Tillmanns



# Coal – a very important business with great effects on water and air

John Capel, Executive Director *Bench Marks Foundation*

Not to be released before august 24th 2015, 11 a.m.

(The spoken word shall be considered binding)

I am the Executive Director of the Bench Marks Foundation, which is a non-profit, faith-based organisation owned by the churches in South Africa. The Bench Marks Foundation examines investments and investment impacts and whether investments contribute towards holistic development of people and communities. It does this through the lens of corporate social responsibility within a developmental and sustainability framework. It is a unique organisation in the area of corporate social responsibility (CSR) and monitors corporate performance against an international measuring instrument, the Principles for Global Corporate Responsibility; Bench Marks for Measuring Business Performance.

We do evidence based research, and have a teaching and research centre at a leading university, the North West, called the Bench Marks Centre; and a community level we capacitate communities working in 40 in South Africa alone and across the region in what we call the Bench Marks Community Monitoring School. Using social media, local media and blogging, websites, and digital mapping to hold corporations accountable. In addition we have a media campaign where the work of the Foundation is given publicity just about every week and have broadly influenced the media discourse on how mining is viewed.

I would like to present some contextual information on South Africa and the impacts of coal mining in our country.

## Coal in South Africa

Coal is very important for South Africa: our country has the fifth largest coal deposits in the world. In 2006 coal accounted for 93% of the electricity generated in South Africa. By 2030, South Africa's electricity generation mix is planned to change considerably and the share of coal should decrease considerably to 48% of the total. South Africa also exports a large volume of coal to other countries. The majority of South Africa's reserves and mines are in the Central Basin (as shown in the map in Powerpoint).

## Environmental impact of the coal mining industry

Coal mining has a number of adverse effects on the environment:

- The release of methane (CH<sub>4</sub>). Methane is a potent greenhouse gas that is 21 times more potent in its greenhouse effect than carbon dioxide. All coal contains some methane.
- The release of carbon monoxide (CO) from explosives, which pollutes the air and poses a health risk for mine workers.
- Drastic alteration of the landscape.
- Dust and coal particles stirred up during the mining process, as well as the soot released during coal transport, which can cause severe and potentially deadly respiratory problems.
- Mining produces large mountains of solid waste. Coal heaps are prone to spontaneous combustion. Leachate from waste heaps are often acidic, adding to the general and large scale acid mine drainage impact and interferes with underground and surface water.

## Water impacts of coal mining



Coal mining has a high impact on local water resources through high water consumption and through water pollution. For underground and surface mining, groundwater is pumped out so that the area being mined stays in dry conditions. The result of this is the following: flows of groundwater and streams are affected, water tables are lowered, ecosystems are damaged and entire regions are put at risk.

Coal mining pollutes water, as sulfuric acid forms when coal is exposed to air and water, creating an acid run-off which can dissolve heavy metals such as copper, lead, and mercury that subsequently leach into streams, acidifying and polluting the water and killing fish, plants, and aquatic animals. This phenomenon is called Acid Mine Drainage.

### **Water scarcity in South Africa**

South Africa is a relatively water scarce country. South Africa has “decreasing water resources and some areas are fully allocated and already experience water stress”.

### **Weakness of government oversight in South Africa**

The South African Government operates a weak oversight of mining companies in South Africa. Government departments – mineral and energy, water affairs and local governments – operate “with progressive legislation, but constrained capacity for monitoring and acting against mining and other industrial polluters”.

South Africa has nearly 6'000 abandoned mines, many of which result in uncontrolled water pollution. Mines are abandoned despite strict environmental and water legislation and a legal requirement in terms of the Minerals and Petroleum Resources Development Act for mines to set aside funds for effective mine closure. Abandoned mines represent a major cost externalisation to society, as post closure impact is extensive. South Africa has about 1000 operational mines.

The South African Government has a very pro-mining policy. This is shown by the recent amendments to the environmental assessment process that give the Department of Mineral Resources oversight rather than the Department of Environmental Affairs as previously. This change weakened the role of the Department of Environmental Affairs. This situation means that environmental issues are not taken into account as seriously as in the past.

### **Characteristics of the Limpopo Province**

The Limpopo Province is where Coal of Africa Limited's assets are located.

The Limpopo Province is the northernmost province of South Africa and borders onto Mozambique, Zimbabwe and Botswana. The three pillars of the Limpopo economy are mining, agribusiness and tourism. The province includes vast areas of the Kruger National Park and many private reserves. In the North coffee, tea and citrus plantations can be found due to the more exotic climate above the Tropic of Capricorn.

The Limpopo Province is considered as the “Bread and Fruit Basket of South Africa”, producing up to 60% of all (winter) fruit, vegetables maize meal, wheat and cotton in South Africa.

The Limpopo Province is a water scarce area. The map (in the Powerpoint) shows the annual blue water scarcity for South Africa. Red areas face a high blue water scarcity. On the North East of South Africa, the Limpopo Province is marked red as it has an annual blue water scarcity of more than 200%.

### **Bench Marks' political demands regarding mining and communities**

Since many years, the Bench Marks Foundation recommends to the South African Government the establishment of an independent national grievance and arbitration mechanism to which mining impacted communities could refer all mine impact related grievances.

**Brot für alle**  
Postfach 1015, 3000 Bern 23  
+41 (0)31 380 65 65, [www.brotfueralle.ch](http://www.brotfueralle.ch)



**Fastenopfer**  
Postfach 2856, 6002 Luzern  
+41 (0)41 227 59 59, [www.fastenopfer.ch](http://www.fastenopfer.ch)

BROT FÜR ALLE FASTENOPFER

We also recommend to the Government the establishment of an independent central fund on which mine-impacted communities could draw from to appoint their own lawyer or environmental, social and economic experts so as to offset the imbalance in knowledge and power that exists between mining corporations and communities in the consultation processes.

Thank you for your attention.

Bern/Luzern, August 24 2015



---

---

---

---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---

### Vitol

- **Plus grande entreprise suisse** du point de vue du chiffre d'affaires (CHF 254 milliards en 2014)
- Négociant de pétrole, gaz naturel, charbon et matières premières agricoles
- L'un des **5 principaux négociants** de charbon au monde
- **Très faible transparence** en matière de droits humains et d'environnement
- Vitol a un **contrat d'approvisionnement** avec Coal of Africa Limited (CoAL), une entreprise minière de charbon en Afrique du Sud



---

---

---

---

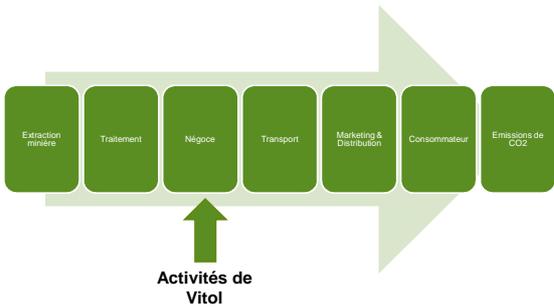
---

---

---

---

### La chaîne de valeur du charbon



5



---

---

---

---

---

---

---

---

### UN Guiding Principles on Business and Human Rights

- Adoptées à l'unanimité par le **Conseil des droits de l'homme de l'ONU** en 2011
- Définissent la diligence raisonnable en matière de droits humains en 4 étapes:
  1. **Evaluer** les impacts réels et potentiels sur les droits humains
  2. **Intégrer** et agir sur ces évaluations
  3. **Surveiller** comment les impacts sont traités
  4. **Communiquer** sur la façon dont les impacts sont traités



---

---

---

---

---

---

---

---

### Vitol et les risques

Facteurs que Vitol doit prendre en considération:

- Vitol a de **nombreuses relations d'affaires**;
- Est actif dans un **secteur à haut risque (matières premières)**;
- **A une grande taille** en raison de son chiffre d'affaires;
- Opère dans des **contextes à haut risque**.



7

---

---

---

---

---

---

---

---

### Vitol et les droits humains

Une **seule page, très générale**, sur le site Internet de Vitol sur ce thème.

Vitol n'a **pas répondu au questionnaire** que PPP a envoyé en mai 2015

Vitol n'a **pas répondu à la proposition d'une réunion** pour discuter des résultats de l'enquête.

Réponse 3 jours (vendredi à 17h30) avant la publication de ce rapport

D'après notre expérience, les firmes qui sont les plus en avance en matière de droits humains, communiquent de manière transparente.



8

---

---

---

---

---

---

---

---

### Coal of Africa Limited (CoAL)

- Entreprise australienne, active dans la province de Limpopo, Afrique du Sud
- Aucune de ses mines n'est opérationnelle en ce moment
- Communique quelques informations sur les questions sociales et environnementales
- Liens avec Vitol:
  - Vitol est un client important et l'**agent de commercialisation exclusif** de CoAL pour tout le charbon d'exportation
  - Vitol détient 1.4% des actions de CoAL (2014: 2.3%)



9

---

---

---

---

---

---

---

---

### Mine de Vele

- Opérationnelle de 2012 à 2013, maintenant fermée
- Située dans une zone très pauvre en eau (province de Limpopo)
- Entourée par de grandes fermes de fruits et légumes
- Proche du site classé à l'UNESCO et de la réserve naturelle





---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Mine de Vele

#### Résultats principaux

- Pas de véritable processus de consultation
- Non respect de la licence sur l'eau en 2010 (amende de USD 730'000)
- Opposition massive des paysans et organisations environnementales
- Augmentation prévue de la zone minière de 102 ha à 502 ha (recours)

#### Impacts potentiels sur les droits humains

- Droit à l'eau: importante consommation d'eau et pollution de l'eau
- Droit au travail: destruction potentielle de 5650 emplois dans l'agriculture et le tourisme
- Droit à la santé: pollution due à la poussière qui résulte de l'extraction minière et du transport (jusqu'à 856 camions par jour)

 11

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Projet minier de Makhado

- Pas encore opérationnel, mais reçu les droits d'extraction
- Situé dans une zone très pauvre en eau (province de Limpopo)
- Village de Mudimeli très proche de la mine (250m)
- Entouré par des réserves naturelles





---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Projet minier de Makhado

**Résultats principaux**

- Pas de véritable processus de consultation
- Chef de Mudimeli opposé à la mine
- Opposition massive des paysans et organisations environnementales
- Recours déposé par une organisation et plusieurs paysans

**Impacts potentiels sur les droits humains**

- Droit à l'eau: importante consommation d'eau et pollution de l'eau
- Droit à la santé: pollution due à la poussière résultant de l'extraction minière et du transport
- Droit au logement: des pierres peuvent être éjectées par les explosions et les vibrations peuvent fissurer les maisons.



13

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Réponse de Vitol

Position Vitol	Answer BFA
«No leverage on CoAL»	<b>Exclusive marketing agent</b> for all export coal => leverage
«In accordance to Global Compact's 10 principles»	<b>Global Compact is weak</b> (much lower standard than the UN Guiding Principles) Vitol <b>not a member</b> of the Global Compact
«In accordance with EITI standards»	Vitol <b>not a member</b> of EITI (Trafigura is a member)
«Not a key player in the value chain of coal».	Vitol is one of the <b>top 5 coal traders</b>
«private company»	<b>Public debate</b> on Switzerland's biggest company <b>More transparency</b> is needed on commodity trading Vitol is at the beginning



14

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Vitol et la diligence raisonnable en matière de droits humains

- Vitol a une **approche de droits humains limitée** au niveau du groupe
- Vitol devrait définir une politique de droits humains et mettre en oeuvre la **diligence raisonnable en matière de droits humains**:
  1. Evaluer les impacts réels et potentiels sur les droits humains
  2. Intégrer et agir sur ces évaluations
  3. Surveiller comment sont traités les impacts
  4. Communiquer sur la façon dont sont traités les impacts
- De plus, Vitol devrait mettre en place un mécanisme de plainte



15

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Conclusion

Cette étude montre que:

- Les **activités de négoce en Suisse peuvent être liées à des impacts négatifs** sur les droits humains.
- Vitol **n'a pas mis en oeuvre** les UN Guiding Principles on Business and Human Rights

Ce rapport est un exemple de plus qui montre que **les initiatives volontaires ne suffisent pas**, mais que **des mesures obligatoires sont nécessaires**.



16

---

---

---

---

---

---

---

---



# Les droits humains ne sont pas volontaires

Conseillère nationale et présidente du Conseil de fondation d'Action de Carême

Embargo: lundi, 24 août 2015, 11.00h

(La version orale fait foi)

Pour exploiter sa mine de charbon en Afrique du Sud, une multinationale mise sur la maximisation du profit, en ignorant les conséquences pour la population locale. Ce faisant, non seulement met-elle en danger les fondements de la vie de milliers de familles, mais elle menace aussi la structure économique variée d'une région entière, basée sur l'agriculture et le tourisme. Ce n'est pas la première fois que nous dénonçons le comportement sans scrupules d'une multinationale.

Souvenons-nous d'autres histoires : de mines qui polluent les rivières et les nappes phréatiques en Afrique ; de plantations d'huile de palme installées en Asie sans consulter la population locale au préalable; de marques d'habits qui font produire par leurs fournisseurs dans des conditions de travail déplorables. Ce sont des histoires qui, au cours des dernières années, sont arrivées à l'oreille de l'opinion publique suisse, parce que des entreprises suisses y étaient associées – et le sont souvent encore.

Les plaintes des personnes affectées par les violations des droits humains et la destruction de l'environnement trouvent difficilement un écho. Le gouvernement est peu pressé d'aider les gens à faire valoir leurs droits vis-à-vis des multinationales. Si les concernés se défendent, ils sont diffamés et menacés, criminalisés et persécutés.

Personne ne veut assumer sa responsabilité. Ni les filiales, ni la maison mère en Suisse, ni surtout – comme dans le cas présent en Afrique du Sud – le client exclusif d'un fournisseur. Ils sont protégés car, juridiquement, ils constituent une entreprise distincte de leur filiale.

Grâce au travail opiniâtre d'organisations comme *Action de Carême* et *Pain pour le prochain*, la responsabilité des entreprises est devenue un sujet de discussion dans l'opinion publique suisse. Un sujet qui, entre temps, est aussi inscrit à l'agenda politique.

Le Conseil fédéral a publié, le 1<sup>er</sup> avril 2015, une position sur la responsabilité sociale des entreprises. Il affirme qu'il attend des entreprises qu'elles assument leur responsabilité sociale en Suisse et partout où elles sont actives. Il souligne ce que signifie la dispersion croissante des entreprises à l'échelle mondiale, les chaînes de valeur, et les risques qui en résultent lorsque les conditions de travail, l'environnement, les droits humains et la corruption arrivent à l'attention des politiques et de la société. Le Conseil fédéral en appelle à l'économie pour empêcher les risques potentiels de réputation pour notre pays. Par cet appel, il mise d'abord sur l'autorégulation et renonce malheureusement à inscrire la responsabilité des entreprises dans la loi.

Le Conseil fédéral veut que les entreprises deviennent responsables de leur propre gré. Ceci veut dire, au bout du compte, qu'elles sont censées décider elles-mêmes quelle place elles accordent aux droits humains et à la protection de l'environnement. Le résultat de ce caractère volontaire se voit déjà maintenant : quelques entreprises progressistes prennent leur responsabilité au sérieux, d'autres au contraire continuent à masquer le risque de violation des droits humains dans leurs chaînes de valeur. Elles s'en lavent les mains car elles ne sont pas obligées de rendre des comptes.

Nous savons combien de temps il faut pour établir des standards sur une base volontaire : permettez-moi de ne donner qu'un exemple tiré du commerce de détail : Migros et Coop se disputent depuis des années le rôle de leader en matière de responsabilité d'entreprise – un succès qu'il faut saluer. Car les deux détaillants prennent leur responsabilité au sérieux et ils exigent aussi de leurs fournisseurs une durabilité sociale et écologique.

Chez Migros et Coop, cela a pris cependant 15 ans pour en arriver là.



15 ans, c'est long – dans un pays comme le nôtre, on pourrait dire que ce n'est pas un problème, mais dans les pays en développement, 15 ans c'est très long pour la population locale. 15 ans de violations des droits humains et de pollution de l'environnement marquent la moitié d'une génération. On ne peut pas attendre que les multinationales des matières premières prennent conscience sur le dos des gens et de l'environnement.

C'est la raison pour laquelle nos œuvres d'entraide *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* se concentrent, dans leurs rapports, sur les actions et les conséquences d'entreprises suisses actives dans le secteur des matières premières. Avec l'exemple de l'Afrique du Sud, elles prouvent de façon frappante qu'attendre la prise de conscience des multinationales peut créer des torts à notre pays et n'est donc pas adapté.

Que faut-il faire pour que toutes les entreprises suisses actives à l'étranger assument leurs responsabilités ? Il faut des lois qui les obligent à traiter leurs affaires partout avec la diligence nécessaire. Des lois qui stipulent qu'elles sont aussi juridiquement responsables du respect de ce devoir de diligence. Des lois qui obligent aussi les entreprises qui, en tant qu'acheteur exclusif d'un fournisseur, ont une influence économique massive sur un partenaire d'affaires.

Malheureusement le Conseil national a raté, à la session de printemps 2015, l'occasion de souligner cela. Je me rappelle que la Commission de politique extérieure, par une motion, avait demandé d'ancrer dans la loi le devoir de diligence raisonnable pour les entreprises en matière de droits humains et d'environnement. La proposition, qui misait sur la prévention, a reçu un large soutien chez l'économie et la politique et une courte majorité. L'initiative pour des multinationales responsables est la réponse à cet échec !

Les droits humains ne sont pas volontaires ! C'est pour cela qu'*Action de Carême* et *Pain pour le prochain* soutiennent l'initiative multinationales responsables. Les règles de cette initiative servent de façon préventive. Elles vont contribuer à ce que les multinationales évitent de plus en plus les violations des droits humains et les destructions de l'environnement.

La Suisse serait en bonne compagnie. D'autres pays connaissent déjà des éléments du devoir de diligence raisonnable dans leurs lois : les Etats-Unis avec le Dodd-Frank Act, mais aussi la Grande Bretagne et l'UE. Certes, une réglementation aussi complète que celle exigée par l'initiative n'est encore en vigueur dans aucun pays, mais des pays limitrophes, comme la France, discutent déjà maintenant de procédés semblables dans leurs parlements.

La dynamique internationale en matière d'économie et droits humains ne va pas s'arrêter et il y aura bientôt plus de pays qui mettent en œuvre le « mélange judicieux » préconisé par l'ONU de mesures volontaires et de règles contraignantes. Même l'UE promeut maintenant une « combinaison intelligente » (appelée « smart mix ») de recommandations, complétées par des mesures juridiquement contraignantes pour ses Etats membres. C'est aussi une conséquence du processus intergouvernemental lancé après la conférence de Rio + 20 pour élaborer les objectifs de développement durable.

La Suisse participe aussi à ce processus – car la question de réputation pour la Suisse est d'une importance capitale pour notre place économique : nous devons empêcher que des entreprises douteuses soient attirées et que les effets négatifs qu'elles causent mettent en péril la réputation de notre pays.

Celui qui reconnaît la signification de la responsabilité d'entreprises, comme le fait aussi le Conseil fédéral, sait que les entreprises tirent directement partie du respect du devoir de diligence. C'est aussi pour des raisons économiques que cela vaut la peine de s'engager à fonds pour les droits humains.

Berne/Lucerne 24 août 2015



# Vitol et le négoce de charbon

Embargo: le 24 août 2015, 11.00h

## Résumé

### Contexte de ce rapport

Depuis environ quinze ans, la Suisse est devenue une plaque tournante du négoce des matières premières. Dans le "Rapport sur les matières premières"<sup>1</sup>, le Conseil fédéral reconnaît que le secteur minier et du négoce des matières premières pose "des défis importants en termes de transparence, de respects des droits humains et de l'environnement". Le Conseil fédéral ajoute: "Ces défis peuvent aussi entraîner des risques de réputation pour des entreprises individuelles et pour la Suisse en tant que pays [...]".

### Objectif du rapport

Ce rapport est une étude de cas qui, pour la première fois, évalue l'approche de droits humains de Vitol, un négociant suisse de matières premières, et de l'un des ses fournisseurs, Coal of Africa Limited, par rapport aux critères des Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits humains. La responsabilité de Vitol concernant les impacts du charbon sur la santé et le changement climatique est aussi évaluée.

### Profil de l'entreprise Vitol

Vitol, un négociant suisse de matières premières, est la plus grande entreprise suisse du point de vue du chiffre d'affaires, qui s'élève à CHF 254 milliards. Elle est surtout dans le négoce de pétrole, mais aussi d'autres matières premières comme le gaz naturel, le charbon, l'électricité, les matières premières agricoles et l'éthanol. Vitol est aussi active dans le transport maritime, le raffinage, le stockage et la vente de pétrole. En 2014, Vitol était l'un des cinq principaux négociants de charbon au monde, et elle échangeait plus de 30 millions de tonnes de charbon.

La transparence de Vitol en matière de droits humains et d'environnement est très limitée. Une seule page de son site internet est consacrée à la responsabilité sociale de l'entreprise et une section sur sa fondation caritative.

### Les Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits humains

En 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté à l'unanimité les « Principes directeurs sur les entreprises et les droits humains », qui fixent pour la première fois un standard global pour prévenir et traiter les risques d'impacts négatifs sur les droits humains des activités des entreprises. Les Principes stipulent clairement que, pour remplir leur responsabilité de respecter les droits humains, toutes les entreprises doivent adopter une politique sur les droits humains, mettre en place un processus de diligence raisonnable en matière de droits humains et offrir des réparations adéquates en cas d'abus.

Les Principes directeurs définissent la diligence raisonnable en matière de droits humains par les étapes suivantes : 1) évaluer les impacts réels et potentiels sur les droits humains ; 2) intégrer et agir sur les résultats de ces évaluations ; 3) faire un suivi de la façon dont les impacts sont traités ; et 4) communiquer sur la façon dont les impacts sont traités.

Vitol devrait mettre en œuvre une diligence raisonnable sur les droits humains en prenant en considération les facteurs suivants: ses nombreuses relations d'affaires ; le fait qu'il agit dans un secteur à hauts risques (secteur des matières premières) ; sa grande taille due à son chiffre d'affaires et les contextes à hauts risques dans lesquels il est actif.

Vitol a une grande influence, ou « levier » sur Coal of Africa Limited (CoAL), une entreprise minière de charbon active en Afrique du Sud, parce que Vitol, en tant qu'agent exclusif de commercialisation

<sup>1</sup> Conseil fédéral, 2013. Rapport de base: matières premières. Rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/30134.pdf>



de CoAL pour son charbon d'exportation, est un client majeur de CoAL. De plus, Vitol détient 1.4% des parts de CoAL. Vitol doit donc exercer son levier «pour prévenir ou réduire les impacts négatifs sur les droits humains» qui peuvent être causés par CoAL.

### **Le contexte de l'extraction minière de charbon et l'Afrique du Sud**

L'Afrique du Sud possède le cinquième plus important gisement de charbon au monde. L'extraction de charbon a plusieurs impacts négatifs sur l'environnement, comme la production de méthane, un puissant gaz à effet de serre, la production de monoxyde de carbone (CO) provoqué par les explosions, une altération drastique du paysage et la création de quantités importantes de déchets solides. L'extraction de charbon a d'importants impacts sur l'eau car elle entraîne une grande consommation d'eau et de pollution de l'eau. Les impacts de l'extraction de charbon sur la santé des communautés sont aussi énormes, en raison de la poussière due à l'extraction. En Afrique du Sud, l'eau est relativement peu abondante.

Le gouvernement sud-africain contrôle faiblement les compagnies minières implantées dans le pays. Pour ne donner qu'un exemple, il y a en Afrique du Sud presque 6'000 mines abandonnées, dont beaucoup entraînent une pollution incontrôlée de l'eau. La province de Limpopo, où se trouvent les mines de CoAL, est considérée comme le « panier à pain et à fruits d'Afrique du Sud », car elle produit jusqu'à 60% de tous les fruits (d'hiver), les légumes, la viande, le blé et le coton du pays.

### **Coal of Africa Limited**

Coal of Africa Limited (CoAL) est une entreprise australienne qui explore, développe et opère des projets de charbon thermique et de coke dans la province de Limpopo, en Afrique du Sud. CoAL a de gros problèmes financiers, avec une perte de 84 millions USD dans l'année fiscale 2013/14. Aucune de ses mines n'est opérationnelle maintenant (la mine de Vele est temporairement fermée et va être transformée d'ici 2016 ; Makahdo est encore au stade de projet minier).

CoAL communique quelques informations sur les questions sociales et environnementales sur son site internet et son rapport annuel et elle peut être considérée comme relativement transparente. Elle a adopté une série de mesures, surtout en matière de santé, sécurité et environnement. Cependant, son approche ne comprend pas tous les droits humains, comme le droit à la santé et au logement.

### **Mine de Vele**

Vele est une mine fermée qui appartient à CoAL. Elle se situe dans la province de Limpopo, une zone avec une grave pénurie d'eau et un important héritage culturel. Cette mine est entourée par de grandes fermes de légumes et de fruits. Elle est seulement à 9 km du site culturel de Mapungubwe, classé par l'UNESCO.

### **Les résultats de notre recherche sur Vele sont les suivants:**

- CoAL n'a pas mené de véritable processus de consultation selon les personnes interviewées (présentations biaisées, manqué de connaissance des communautés);
- CoAL n'a pas respecté la licence sur l'eau en 2010 et elle a payé une amende de ZAR 9 millions, USD 730'000;
- Il y a une opposition massive des paysans et de plusieurs organisations environnementales à cause des risques liés à l'eau.
- Plusieurs organisations ont fait appel contre la nouvelle autorisation environnementale, par laquelle CoAL veut augmenter la surface de la mine de 102 ha à 502 ha.

### **La mine est susceptible d'avoir les impacts suivants sur les droits humains :**

1. Le droit à l'eau peut être violé par une importante consommation d'eau et pollution de l'eau et la proximité avec la rivière Limpopo (une rivière internationale);
2. Le droit au travail peut aussi être violé par la destruction d'au moins 5,650 emplois agricoles et touristiques;
3. Le droit à la santé est menacé par la pollution résultant de la poussière due à la mine et au transport en camion à Musina (jusqu'à 856 camions par jour sur une distance de 50km);
4. Menace au Centre culturel Mapungubwe de l'UNESCO par la pollution due à la poussière et la circulation des camions sur la route d'accès au site.



## Projet minier de Makhado

Makhado est un projet minier. CoAL a reçu les droits d'exploitation en mai 2015-

### Les résultats de notre recherche sur Makhado sont les suivants:

- CoAL n'a pas entrepris de véritable processus de consultation selon les personnes interviewées (présentations biaisées, manqué de connaissance des communautés);
- Le village de Mudimeli est très proche de la mine (250 mètres) et il va être entouré par deux mines à ciel ouvert.
- Il y a une opposition massive du chef de Mudimeli, des paysans et de plusieurs organisations à cause des risques liés à l'eau.
- Plusieurs organisations ont fait appel contre les droits d'extraction. L'appel est toujours en cours.

### La mine est susceptible d'avoir les impacts suivants sur les droits humains :

1. Le droit à l'eau pourrait être violé par la pollution de l'eau et la forte consommation d'eau (limitation de l'accès à l'eau pour les habitants et les paysans de Mudimeli);
2. Le droit à la santé des villageois est menacé par la pollution due à la poussière qui résulte de l'extraction minière et le passage des camions et à cause de la proximité du village.
3. Le droit au logement des villageois peut être violé quand l'entreprise procède à des explosions parce que des pierres peuvent être éjectées et les maisons fissurées par les vibrations.

### Impacts cumulés

CoAL prévoit non seulement de construire la mine de Makhado dans le district de Vhembe, mais aussi trois mines supplémentaires qui seront beaucoup plus grandes que celle de Makhado. Les impacts cumulés de toutes ces mines sur le droit à l'eau, à la santé et au travail sont questionnés par beaucoup d'acteurs. Plusieurs milliers d'emplois en tout pourraient être détruits à cause des mines de CoAL. C'est pourquoi les acteurs demandent à CoAL de mener une étude d'impact régionale stratégique pour mesurer ses impacts cumulés.

### Impacts du charbon sur la santé et le changement climatique

L'industrie du charbon a des impacts très importants sur la santé à cause de la pollution de l'air. L'Organisation mondiale de la santé estime que la pollution due au charbon entraîne un million de morts par an. De plus, la combustion de charbon est la plus grande cause d'émissions de dioxyde de carbone au monde et elle contribue au changement climatique. Le changement climatique prive les gens des droits humains fondamentaux au logement, à la sécurité, à l'alimentation et à l'eau. Selon le secrétaire exécutif de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, il n'y a pas de place pour un nouveau développement du charbon. Vitol joue un rôle important en signant un accord d'approvisionnement avec CoAL, car l'accord peut permettre l'ouverture de nouvelles mines (comme celle de Mkhado).

Vitol est un acteur important dans l'industrie du charbon car c'est l'un des cinq plus importants négociants. En 2014, Vitol a échangé plus de «30 millions de tonnes de charbon physique» et les émissions de gaz à effet de serre produites par la combustion de ce charbon correspondent à environ 1.4 fois les émissions totales de gaz à effet de serre de la Suisse. L'impact sur la santé de ce charbon est aussi significatif. Vitol est co-responsable des impacts négatifs sur les droits humains de l'industrie du charbon.

### Recommandations à Vitol

Sur son site internet et dans ses publications, il y a très peu d'informations sur l'approche de responsabilité sociale et de droits humains de Vitol. L'entreprise n'a pas répondu à l'invitation de PPP de discuter les résultats de sa recherche et n'a pas répondu non plus au questionnaire envoyé par PPP pour recevoir plus d'informations sur les politiques de l'entreprise

D'après documents et informations qui existent publiquement, il apparaît que Vitol, au niveau du groupe, a une approche des droits humains limitée. Comme Vitol a un chiffre d'affaires important, qu'elle travaille avec de nombreux fournisseurs et fait du négoce de matières premières à haut



risque, telles que le charbon ou le pétrole, nous pensons que Vitol devrait mettre en œuvre une approche exhaustive sur les droits humains.

Pour commencer, Vitol devrait définir une politique de droits humains. Ensuite Vitol devrait mettre en œuvre les différents éléments d'une diligence raisonnable en matière de droits humains. Elle devrait 1) évaluer les impacts réels et potentiels ; 2) intégrer les résultats de ces évaluations et agir ; 3) faire un suivi de la façon dont ces impacts sont traités ; et 4) communiquer sur la façon dont les impacts sont traités. Enfin, Vitol devrait introduire un mécanisme pour traiter les problèmes, comme un mécanisme de plaintes.

### **Conclusion**

Cette étude de cas montre que l'activité de négoce en Suisse peut avoir des impacts négatifs sur les droits humains. Vitol n'a pas appliqué les Principes directeurs sur les entreprises et les droits humains et elle n'a pas pris les mesures nécessaires pour réduire son implication potentielle dans des violations de droits humains.

Cette étude de cas est un exemple de plus qui montre que les initiatives volontaires prises par les entreprises ne suffisent pas pour prévenir la participation des entreprises suisses, y compris les entreprises de négoce, dans les impacts négatifs sur les droits humains. Il faut des mesures obligatoires. Pour cette raison, Pain pour le prochain fait partie des 70 organisations qui soutiennent l'Initiative multinationales responsables, qui exige que toute entreprise multinationale fasse preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains.

Berne/Lucerne, le 24 août 2015

## Les intervenant(e)s

### **Lucrezia Meier-Schatz, Conseillère nationale et présidente du Conseil de fondation d'Action de Carême**

La politologue Lucrezia Meier-Schatz est Conseillère nationale depuis 1999 et membre de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER – N). A côté de son activité parlementaire, elle est directrice de l'association faitière des organisations familiales Pro Familia Suisse, membre du conseil d'administration et enseignante à la Haute école de St-Gall. Depuis 2006, elle est présidente du Conseil de fondation d'Action de Carême.



### **John Capel, Directeur, Bench Marks Foundation, Johannesburg**

John Capel dirige la Bench Marks Foundation depuis 2003, une initiative des églises sud-africaines qui se concentre sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises minières. Elle surveille le respect, par les multinationales actives en Afrique du Sud, des standards minimaux sociaux, écologiques et économiques. Le parcours professionnel de John Capel s'inscrit fermement dans le monde du travail : il a été secrétaire général de la commission « Eglise et travail » de la conférence des évêques catholiques sud-africains et a travaillé au syndicat sud-africain des métallurgistes.



### **Yvan Maillard Ardent, spécialiste entreprises et droits humains, Pain pour le prochain**

Depuis 2010, Yvan Maillard Ardent est le responsable de programme dans le secteur « entreprises et droits humains », au sein de l'équipe de politique de développement de Pain pour le prochain, avec un accent sur le négoce des matières premières et les mines. Après avoir étudié les sciences environnementales (Zurich) et l'économie d'entreprise (Lausanne), Yvan a travaillé auparavant comme Research Analyst chez Inrate AG, une entreprise de conseil en matière de placements financiers responsables du point de vue social et environnemental. Depuis 2004, il est aussi chargé de cours en gestion d'entreprise durable dans différentes hautes écoles d'économie et universités.



### **Beat Dietschy, Secrétaire général, Pain pour le prochain:**

Beat Dietschy est depuis 2007 le secrétaire général de Pain pour le prochain. Après avoir travaillé comme journaliste, de 1993 à 2003 il a été au poste Œcuménisme, Mission et coopération au développement à St-Gall, et ensuite chef de l'information et la formation chez Pain pour le prochain. Le domaine de compétence du théologien et philosophe comprend les questions de globalisation, économie internationale et théologie de la libération.



Berne/Lucerne, le 24 août 2015

**Pain pour le prochain**  
Avenue du Grammont 9, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 614 77 17, www.ppp.ch



**Action de Carême**  
Avenue du Grammont 7, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 617 88 81, actiondecareme.ch

PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

## Brève présentation des organisations

### **Pain pour le prochain**

*Pain pour le prochain* est l'organisation de développement des Eglises protestantes de Suisse. Nous encourageons les personnes au Nord à adopter un style de vie responsable. Par notre action en politique de développement nous nous engageons pour le droit à l'alimentation et pour une économie éthique. Au Sud, nous soutenons les populations pour qu'elles se libèrent de la pauvreté et de la faim, et qu'elles mènent une vie autodéterminée. Ensemble avec nos partenaires locaux, nous dénonçons les dysfonctionnements et renforçons le plaidoyer pour les droits des populations concernées.

### **Action de Carême**

*Action de Carême* est l'oeuvre d'entraide des catholiques en Suisse. Nous nous engageons au Nord comme au Sud pour un monde plus juste; un monde dans lequel hommes et femmes vivent dans la dignité sans souffrir de la faim et de la pauvreté. Nous collaborons avec des organisations locales dans 14 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Nous nous engageons également en Suisse et sur le plan international pour mettre en place des structures équitables, en particulier dans le domaine des droits humains et dans l'économie.

Berne/Lucerne 24. août 2015